المملكة المغربية
Royaume du Maroc

Pôle Support
Division des Achats
et Logistique
Service des Achats

الصندوق المغربي للتقاعد
Caisse Marocaine des Retraites

قطب الدعم
قسم الاقتناءات والتموين
مصلحة الاقتناءات

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT n° 05/2017/DAL

Le 1er Mars 2017 à 11H00, Il sera procédé, dans les bureaux de la Caisse Marocaine des Retraites (CMR) sis à Avenue Al Araar, Hay Ryad à Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour **les travaux de construction de la délégation régionale de la Caisse Marocaine des Retraites (CMR) à Oujda**.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Service des Achats de la C.M.R sis à l'adresse précitée, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le prix d'acquisition des plans est de **50,00 DH (Cinquante dirhams).**

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **60 000,00 DH (Soixante Mille DH)**.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de **2 022 474,00 DH TTC** (**Deux millions vingt deux mille quatre cent soixante quatorze dirhams TTC**).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement du 1er Novembre 2016 relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Caisse Marocaine des Retraites.

Les concurrents peuvent :
- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef du Service des Achats de la C.M.R à l'adresse précitée ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les plis déposés doivent être sur support papier.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

La production de la copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification est exigée pour les concurrents résidant au Maroc, tenant lieu de dossier technique, et ce selon la classification suivante :

Secteur	Qualification	Classe minimale
5	5.5	4

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.